

JANVIER 2025

MOUTIER

dans le Jura

7



Informations aux Prévôtos·es sur le changement de canton

UN MAGAZINE PUBLIÉ PAR LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

LE MESSAGE DE

Nathalie Barthoulot



Chères Prévôtoises, chers Prévôtos,

La commune de Moutier sera jurassienne le 1^{er} janvier 2026 et, cette fois-ci, c'est confirmé! La journée du 22 septembre dernier est entrée dans l'histoire de notre canton mais également de celle de notre pays. Les populations jurassienne et bernoise ont confirmé le changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier, ce qui est réjouissant!

Un processus démocratique d'une telle ampleur n'avait encore jamais connu de précédent dans notre pays et il a abouti à l'entière satisfaction de toutes les parties prenantes, ce qui est à souligner. Initié il y a plus de 10 ans, ce processus unique est désormais à moins d'une année de son épilogue.

Nous sommes désormais dans la dernière phase de mise en œuvre du projet et dans ce cadre, tout sera préparé comme il se doit. L'Administration est mobilisée afin que l'accueil de Moutier se déroule dans les meilleures conditions et le plus efficacement possible pour vous toutes et tous.

Il ne nous reste plus que 11 mois avant que nous soyons officiellement réunis au sein d'une même communauté. Le Gouvernement est conscient de sa responsabilité et s'engage avec conviction pour que chaque Prévôtoise et Prévôtos trouve sa place au sein de son nouveau canton.

Vous constaterez à la lecture de cette 7^e édition du Magazine Moutier dans le Jura que nous prévoyons plusieurs moyens de communication pour vous tenir informés et vous accompagner tout au long de cette année importante. L'accent sera mis sur la communication active et de nouvelles plateformes d'information viendront se greffer aux actuelles, que ce soit en ligne ou sur papier. D'ici l'été prochain, vous recevrez des renseignements concernant toutes les démarches à effectuer, avec des explications pratiques. Pour en savoir plus, rendez-vous à la page 8.

L'année 2025 est celle de la dernière ligne droite et dès l'automne prochain, vous prendrez déjà activement part à l'avenir du canton du Jura, en participant aux élections cantonales.

A l'aube de son 50^e anniversaire, le Canton du Jura est très fier d'accueillir la commune de Moutier et ses habitantes et habitants.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Nathalie Barthoulot

Présidente de la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ)
Ministre de l'Intérieur

3 QUESTIONS À

Patrick Tamm

CALENDRIER - ÉTAPE ACTUELLE

Et maintenant au tour des Chambres fédérales

L'étape cruciale des votations populaires relatives au Concordat sur le transfert de la commune de Moutier ayant été franchie avec succès, il appartient désormais aux Chambres fédérales de se prononcer sur l'approbation de la modification territoriale qui en découle.

Le 22 septembre 2024, les populations du canton de Berne et du canton du Jura se sont prononcées en faveur du Concordat sur le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura. Le corps électoral jurassien l'a largement accepté par 72,9%, de même que le corps électoral bernois par 83,2% des voix.

Ce « oui » historique signe non seulement l'adoption du Concordat entre les deux cantons mais également le début de la procédure au niveau fédéral. En effet, après la commune de Moutier en mars 2021, les Parlements des cantons de Berne et du Jura en mars 2024 ainsi que les corps électoraux des deux cantons en septembre 2024, il appartient désormais à l'Assemblée fédérale de se prononcer sur la modification du territoire des deux cantons lors de la session parlementaire de

Quels sont les défis de cette dernière année avant le transfert ?

Avec l'adoption du Concordat, le projet est entré dans sa dernière ligne droite, à savoir dans sa phase de mise en œuvre.

En regardant de plus près, on peut relever que les deux cantons ont des fonctionnements bien différents quant à leur organisation administrative. L'Administration du canton de Berne est un défi stimulant qui a été et surtout beaucoup plus complexe que celle du canton du Jura, tout était à inventer au sein d'une administration cantonale, une part importante de son histoire est à reprendre. Aujourd'hui, il faut travailler en étroite collaboration avec des cadres bernois de manière bien structurée et transparente. Chaque sujet abordé sera traité avec une clé de convergence et une approche fine l'élaboration de la loi fédérale. Et cela, sans compter les autres défis cantonaux et fédéraux, les autres défis cantonaux ainsi que les défis fédéraux de desservir les communes du canton!

à moins d'une Moutier ?

Une vraie place aux communes du canton du Jura, sans pour autant perdre les compétences cantonales. Il s'agit d'un exercice qui exige la coopération et l'équilibre. Moutier va occuper une nouvelle et surtout importante place déjà des autres régions. Le transfert amènera 10% de membres atouts bénéficiaires et sa diversité humaine, son nom, ses infrastructures, ses réseaux de communication et bien sûr... La ville jouera un rôle important dans le territoire jurassien ensemble du canton.

enthousiaste de vivre dans le canton du Jura. Les engagements se concrétisent et les projets se concrétisent et les projets se concrétisent au calendrier, dans un climat de confiance et de satisfaction.

LE MESSAGE DE

Nathalie

Barthoulet

Vous constaterez à la lecture de cette 7^e édition du Magazine Moutier dans le Jura que nous prévoyons plusieurs moyens de communication pour vous tenir informés et vous accompagner tout au long de cette année importante. L'accent sera mis sur la communication active et de nouvelles plateformes d'information viendront se greffer aux actuelles, que ce soit en ligne ou sur papier. D'ici l'été prochain, vous recevrez des renseignements concernant

LES ÉTAPES DU TRANSFERT



Négociation

du Concordat intercantonal entre le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois



Signature

du Concordat intercantonal par le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois

22 septembre 2024



Votations populaires

sur le Concordat intercantonal dans les cantons du Jura et de Berne

6 et 27 mars 2024



Approbation

du Concordat intercantonal par le Parlement jurassien et le Grand Conseil bernois

Nous sommes ici!

Printemps/été 2025



Approbation

par les Chambres fédérales de l'arrêté modifiant la frontière des cantons du Jura et de Berne

Automne/hiver 2025



Entrée en vigueur

de la décision des Chambres fédérales

1^{er} janvier 2026



Transfert

effectif de la ville de Moutier



3 QUESTIONS À

Patrick

Tanner



Quelles sont les prochaines échéances déterminantes pour les Prévôtoises et les Prévôtos jusqu'au 1^{er} janvier 2026 ?

Pour que la commune soit opérationnelle dès son changement d'appartenance cantonale, le Concordat prévoit qu'elle doit réviser, avant la date du transfert, les règlements communaux jugés prioritaires, et les mettre en vigueur dès cette date. La Ville devra également proposer un budget communal 2026 à la mode jurassienne et fixer sa nouvelle quotité fiscale au sein du canton du Jura. Les Prévôtoises et les Prévôtos seront ainsi appelés à se prononcer à plusieurs reprises durant l'année 2025 afin de donner corps à ce projet de société.

En tant que nouveau district jurassien, la ville de Moutier élira au mois d'octobre sept députés sur soixante au Parlement et participera à l'élection des membres du Gouvernement. La commune de Moutier verra ainsi son impact démocratique augmenter et gagnera en cohésion et en capacité de peser sur l'avenir de son nouveau canton.

Cette année sera également ponctuée par certaines démarches administratives rendues nécessaires par le changement de canton. Si cela peut inquiéter de prime abord, je peux cependant vous assurer que tous les services de l'État s'activent à préparer le meilleur accueil possible avec le souci permanent d'alléger et de simplifier au maximum les procédures.

Quels sont les défis de cette dernière année avant le transfert ?

Avec l'adoption du Concordat, le projet est entré dans sa dernière ligne droite, à savoir dans sa phase de mise en oeuvre.

En regardant de plus près, on peut relever que les deux cantons ont des fonctionnements bien différents quant à l'organisation des tâches publiques. L'Administration jurassienne est ainsi placée face à un défi stimulant qui nécessite un engagement sans faille et surtout beaucoup d'agilité. A la création du canton du Jura, tout était à inventer, à créer. Hormis la Constitution cantonale, une part importante du droit bernois avait été reprise. Aujourd'hui, la donne est différente: il faut composer avec des cadres légaux qui ont évolué parallèlement mais de manière bien distincte depuis bientôt 50 ans. Chaque sujet abordé implique, par conséquent, de trouver une clé de conversion, des solutions rationnelles et *in fine* l'élaboration de nombreux accords intercantonaux. Et cela, sans compter les nombreuses bases légales à adapter, les autres défis à relever au sein de l'Administration cantonale ainsi que le questionnement actuel sur la manière de desservir les prestations publiques... un joli programme!

Quel est votre état d'esprit à moins d'une année de l'arrivée de Moutier ?

Le projet doit permettre d'offrir une vraie place aux Prévôtoises et aux Prévôtos dans le Jura, sans pour autant négliger les autres régions cantonales. Il s'agit donc pour le Gouvernement d'un exercice qui exige la recherche permanente d'un nouvel équilibre. Moutier va sans nul doute apporter une dynamique nouvelle et surtout complémentaire à celle qui émane déjà des autres régions jurassiennes. La commune de Moutier amènera 10% de population supplémentaire et de nombreux atouts bénéfiques à l'ensemble du canton: sa richesse et sa diversité culturelle, son tissu industriel de renom, ses infrastructures sportives, sa forte connexion aux réseaux de communication, son centre de congrès et d'exposition et bien sûr, son fameux concours de soupes... La ville jouera un rôle moteur dans le développement territorial jurassien avec des retombées certaines pour l'ensemble du canton.

Je suis donc confiant mais surtout enthousiaste de vivre prochainement ce moment historique. Les engagements du Gouvernement et du Parlement se concrétisent et le projet dans son ensemble avance conformément au calendrier établi. Un transfert de Moutier réussi, dans un climat serein et rassembleur sera la plus belle des satisfactions.

Chères Prévôtoises

La commune de Moutier sera officiellement réunie au 1^{er} janvier 2026 et, cette fois-ci, le canton jurassien sera officiellement réuni. C'est une étape importante mais également une étape décisive. Les conditions de l'appartenance cantonale qui est réjouissante!

Un processus démocratique encore jamais connu, il a abouti à l'entière satisfaction des jurassiens, ce qui est une première en 10 ans, ce processus sera l'année de son épilogue.

Nous sommes désormais en œuvre du projet et comme il se doit. La ville de Moutier, que l'accueil de Moutier dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

Il ne nous reste plus qu'à attendre officiellement réunies. Le Gouvernement est engagé avec conviction et les Prévôtos trouvent sa place.

votre voix compte dans le Jura!

A l'automne 2025, les Jurassiennes et Jurassiens seront appelés à élire leurs représentants au Parlement et au Gouvernement du canton du Jura. Les habitantes et les habitants de Moutier pourront pleinement participer à ces élections. Les personnes de nationalité étrangère et qui résident à Moutier auront également le droit de voter, sous certaines conditions.

Droits politiques des Prévôtoises et Prévôtois

Les Prévôtoises et Prévôtois pourront déjà élire les membres du Parlement et Gouvernement jurassiens. Celles et ceux qui souhaitent participer à la vie politique jurassienne, pourront même se faire élire au Législatif et à l'Exécutif. Sept députés représentant le district de Moutier et cinq membres du Gouvernement devront être élus.

**Lundi
25 août 2025**

Dépôt des listes et actes de candidature.

**Dimanche
19 oct. 2025**

Election du Parlement et premier tour de l'élection du Gouvernement

**Mercredi
22 oct. 2025**

Délai de confirmation des candidatures pour le deuxième tour de l'élection du Gouvernement

**Dimanche
9 nov. 2025**

Deuxième tour de l'élection au Gouvernement

Droits politiques des Prévôtoises et Prévôtois de nationalité étrangère

Dès 2025, les personnes de nationalité étrangère pourront déjà voter pour les règlements communaux adaptés au droit jurassien et élire les membres du Parlement et du Gouvernement.

Droit de vote et d'élection en vigueur dans le canton du Jura

Au niveau cantonal

Les personnes étrangères qui résident en Suisse depuis au moins 10 ans et dans le canton depuis 1 an pourront voter et élire leurs représentants. Toutefois, elles ne pourront pas participer aux scrutins portant sur des modifications constitutionnelles.

Au niveau communal

Les personnes étrangères qui résident en Suisse depuis 10 ans, dans le canton depuis 1 an et dans la commune depuis 30 jours pourront voter et élire leurs représentants.

A noter que la durée de résidence dans la ville de Moutier est considérée comme durée de domicile dans le canton du Jura.

Droit d'éligibilité

Au niveau cantonal

Les personnes étrangères ne disposent pas du droit d'éligibilité.

Au niveau communal

Les personnes étrangères ayant l'exercice des droits civils et politiques peuvent être élues dans les conseils communaux, généraux ou de ville. Cependant, la fonction de maire reste inaccessible. Elles peuvent également être membres de commissions communales et occuper des postes de fonctionnaires communaux.

Interview Damien Rérat



Commandant de la Police cantonale depuis 2014

Ruparavant juge au Tribunal de première instance durant 14 ans

Avocat de formation 54 ans

Enfance passée à Sonvilier (BE), domicilié à Porrentruy

Marié depuis 20 ans, père de 2 garçons en études

Aime bien le VTT et le ski alpin, mais avant tout les activités en famille

Comment se traduira la présence physique de la police cantonale à Moutier dès 2026 ?

Il est prévu que la Police cantonale ouvre un poste de police à la Rue du Château 30, dans les locaux actuels de la Police cantonale bernoise. Une réception, en particulier pour déposer les plaintes pénales, sera desservie durant les jours ouvrables, selon un horaire qui doit encore être défini. Les interventions de la police-secours seront bien sûr garanties 24/24h et 7/7j, à l'instar de ce qui se pratique aujourd'hui sur l'entier du territoire jurassien. Nous travaillons actuellement sur le dispositif à mettre en place pour optimiser les délais d'intervention dans tout le canton, en fonction des effectifs supplémentaires en policières et policiers qui nous seront accordés par l'autorité politique.

Quelles seront les incidences du changement du territoire cantonal de Moutier sur la police administrative communale ?

La police administrative de la ville de Moutier subsistera et ses compétences devraient être augmentées. Un projet de révision partielle de la loi sur la police cantonale dans ce sens est actuellement entre les mains des parlementaires jurassiens. La police administrative deviendra le « Service de sécurité publique de la Ville de Moutier (SSP) ». Ses effectifs devront probablement être augmentés étant donné que ce service sera à l'avenir seul compétent, avec la police cantonale, pour décerner des amendes d'ordre dans certains domaines en ville de Moutier (par ex. circulation routière, ordre public, littering). Le SSP effectuera également d'autres tâches, comme la notification de commandements de payer ou l'éducation routière pour les écoliers. Finalement, tous les agents de ce service de sécurité publique devront être titulaires du diplôme d'assistant de sécurité publique (ASP) décerné par les écoles de police. La juxtaposition et la complémentarité entre ce service et la police cantonale auront comme conséquence que la ville de Moutier disposera d'une véritable police de proximité.

La ville de Moutier est-elle selon vous une commune sûre ?

Même si, en soi, une ville est plus criminogène qu'un village, oui, tout à fait, la ville de Moutier est une commune où le niveau sécuritaire est bon. En comparaison intracantonale, elle se situe à un niveau très proche de la ville de Porrentruy avec environ 500 infractions au Code pénal par an. Au niveau national, le canton du Jura est un canton sûr, même s'il est clair que son positionnement géographique l'expose à plus de commissions d'infractions en zone frontalière.

RETROSPECTIVE

photos



2114
voix contre
1740

28 mars 2021

Répétition du vote du 18 juin 2017. Les Prévôtoises et Prévôtois acceptent, lors d'un vote présenté comme le plus surveillé de l'histoire suisse, de quitter le canton de Berne et de rejoindre le Jura par 2114 voix contre 1740 (54,9% contre 45,1%).



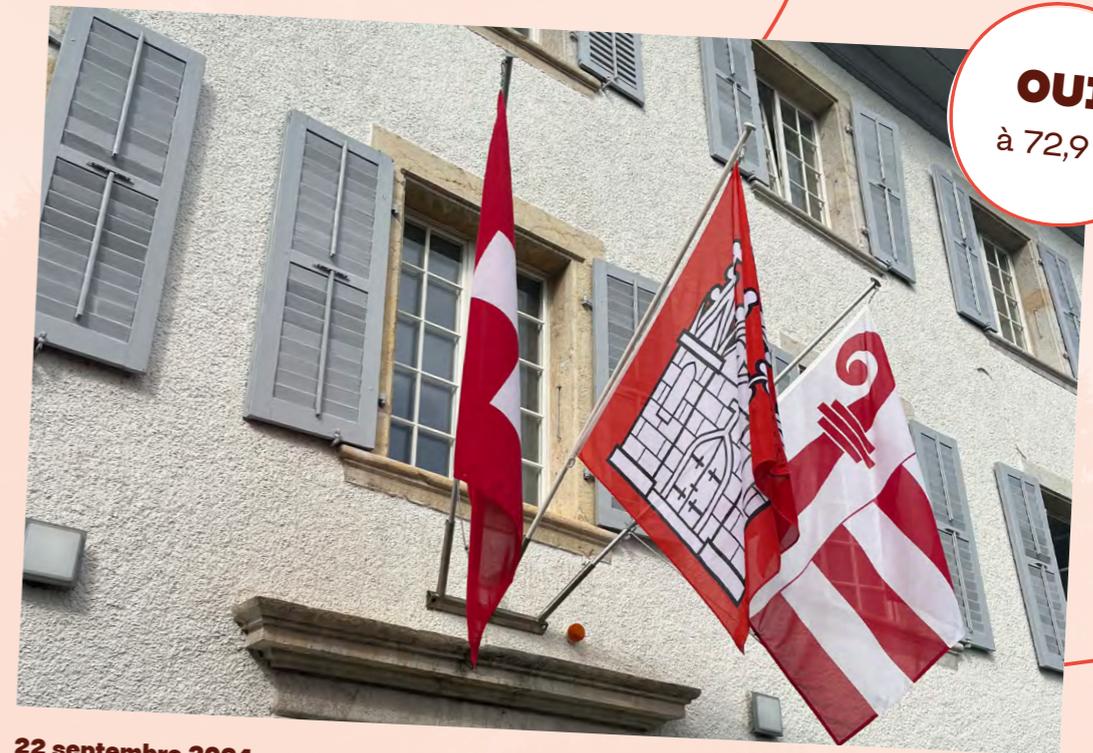
22 septembre 2021

Signature de la feuille de route fixant les modalités du processus administratif pour le transfert de Moutier. Les Gouvernements bernois et jurassiens confirment ainsi leur volonté de collaborer pour transférer la commune de Moutier.



24 novembre 2023

Nathalie Barthoulot et Pierre-Alain Schnegg signent le Concordat sur le transfert de la commune de Moutier, au nom de leurs Gouvernements respectifs.



OUI
à 72,9%

22 septembre 2024

La population jurassienne accepte le Concordat à 72,9%. Les citoyennes et citoyens prévôtois confirment leur volonté de rejoindre le canton du Jura à 56%.



sous le signe de l'information

Changer de canton pose et suscite naturellement nombre de questionnements. Il est primordial pour l'Etat jurassien que vous soyez soutenus dans vos démarches jusqu'au transfert officiel de la commune de Moutier dans le canton du Jura. C'est pourquoi il nous tient à cœur de vous guider à travers des informations claires et en temps utile. Voici quelques idées de ce que nous vous préparons pour vous accompagner durant cette année.

Site Internet spécialement conçu pour les Prévôtoises et Prévôtis

Dès le mois d'août, un site internet dédié spécifiquement à vous accompagner dans cette phase de transition sera mis en ligne. Vous y trouverez toutes les informations vous permettant de préparer votre entrée dans le canton du Jura. Vous pourrez faire une recherche par mot-clé (par exemple « plaques ») afin de répondre à vos questions sur l'ensemble des changements à venir. Il s'agira d'informations simples et claires vous permettant de vous aiguiller de manière pragmatique.

Guide pratique

Rien ne sera laissé au hasard avant le 1^{er} janvier 2026. Dès le mois d'août 2025, l'Etat jurassien, en collaboration avec la commune de Moutier, vous transmettra un recueil d'informations pour vous accompagner dans le transfert. Il s'agira d'un document imprimé que nous vous enverrons par courrier postal et qui vous permettra d'avoir à portée de main toutes les informations essentielles découlant du changement d'appartenance cantonale de votre ville. Les numéros de téléphone, les sites Internet, les informations capitales: tout sera envoyé en temps et en heure afin que vous soyez guidés au mieux.

Site internet cantonal

Le site internet www.jura.ch/moutier, que vous connaissez déjà, est régulièrement mis à jour et alimenté. En plus des actualités liées au projet, n'hésitez pas à y consulter la

page FAQ qui contient déjà des questions de citoyennes et citoyens de Moutier auxquelles l'Administration cantonale jurassienne a d'ores et déjà répondu. En cas de besoin, n'hésitez pas à y poser vos questions, nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

Hotline Moutier

Il est essentiel que vous puissiez également vous adresser de vive voix à un interlocuteur pouvant vous accompagner dans toutes vos démarches ou questionnements. Pour ce faire et à partir de l'été prochain, une hotline téléphonique sera mise en place par la commune de Moutier. Le numéro de téléphone ainsi que l'horaire de cette ligne téléphonique vous seront communiqués en même temps que le guide pratique. Si vous souhaitez discuter de vive voix plutôt que par téléphone, il vous sera également possible de prendre un rendez-vous.

Réseaux sociaux

N'hésitez pas à suivre la page Instagram @juraoriginal qui vivra aussi régulièrement au rythme de Moutier. Durant l'année 2025, nous vous informerons également via ce canal, notamment à travers des vidéos spécialement préparées pour vous.

Séances d'information

En fonction des sollicitations dans le cadre du transfert, des soirées d'informations thématiques pourront être mises sur pied. Les renseignements relatifs à ces séances vous parviendront le moment venu.

Guichet unique

Dès 2026, un guichet unique de l'Administration cantonale jurassienne sera ouvert à Moutier afin de proposer un modèle novateur et transversal de délivrance des prestations publiques. Il aura également pour vocation de soutenir et d'accompagner les citoyennes et citoyens les moins familiers avec le guichet virtuel.

*Nous sommes là
pour vous
accompagner!*

Moutier peu à peu ville jurassienne

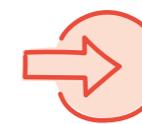


Intégration des pompiers de Moutier dans l'organisation jurassienne: une démarche progressive et concertée

Le Gouvernement jurassien, la Municipalité de Moutier, et l'Établissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention du canton du Jura (ECA Jura) ont convenu d'une intégration progressive des sapeurs-pompiers de Moutier dans l'organisation jurassienne. Cette démarche vise à prendre en compte les compétences du Centre de renfort et d'intervention de Moutier (CRISM).

Alors que l'Assurance immobilière Berne (AIB) a décidé de ne pas maintenir de coopération intercantonale sur l'actuel territoire desservi par le CRISM, le canton du Jura et l'ECA ont retenu une solution concertée avec la commune de Moutier. Le commandement du CRISM est ainsi déjà impliqué dans les réflexions sur la réorganisation d'ores et déjà en cours de l'organisation jurassienne des sapeurs-pompiers.

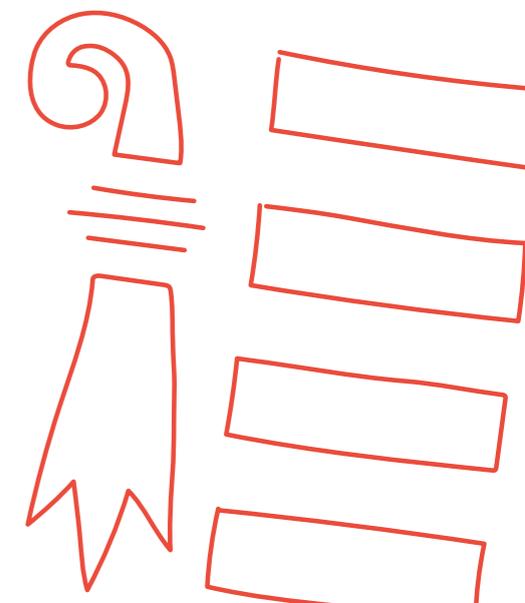
Il sera proposé au Parlement jurassien que durant une phase transitoire, les missions actuelles des pompiers de Moutier, y compris les interventions spécialisées, seront maintenues jusqu'à la mise en place de la nouvelle organisation. Les collaborations intercommunales actuelles pourront également être préservées, selon la volonté des communes concernées.



Le Service social de la Prévôté rejoindra les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura

Dès le 1^{er} janvier 2026, le Service social de la Prévôté intégrera les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura (SSRJU).

Les SSRJU sont constitués sous la forme d'un établissement cantonal de droit public, placés sous la surveillance de la Commission cantonale de l'action sociale. Le bureau de Moutier restera ouvert et deviendra un site des SSRJU au même titre que ceux de Delémont, Porrentruy et du Noirmont. Le bureau des SSRJU à Moutier comprendra trois secteurs distincts, à savoir celui de l'Aide sociale, de la Protection de l'adulte et de la Protection de l'enfant, comme dans le reste du canton. Dans le cadre de l'intégration du Service social de la Prévôté au sein des SSRJU, les travailleurs sociaux du site de Moutier seront spécialisés dans un de ces trois secteurs afin de faire face à des situations toujours plus complexes. Mais pour les usagers, rien ne changera et leur prise en charge sera assurée.





Le dossier électronique du patient est dès maintenant disponible gratuitement pour les citoyennes et citoyens de Moutier!

Le canton du Jura soutient CARA, une plateforme sécurisée et certifiée par la Confédération pour la gestion du dossier électronique du patient (DEP) en Suisse romande.

Vous ignorez ce qu'est le DEP? Il s'agit d'une plateforme qui vous permet d'avoir votre dossier de santé en ligne via la plateforme CARA. Elle regroupe les documents relatifs à votre santé, par exemple un rapport de sortie d'hôpital, une ordonnance pour vos médicaments ou un rapport d'imagerie médicale (radio). Elle est entièrement gratuite et vous appartient. Le DEP permet aussi le dépôt d'informations vous concernant, par vos professionnelles et professionnels de santé ou par vous-mêmes (par exemple, vos directives anticipées).

A noter que c'est vous qui restez toujours propriétaire de votre DEP et des données qu'il contient, et vous qui décidez quels professionnels peuvent y avoir accès.

Pourquoi opteriez-vous pour un DEP?

- Pour accéder en toute autonomie à vos données de santé ;
- Pour faciliter la coordination entre les professionnelles et professionnels de santé et ainsi bénéficier d'une prise en charge plus fluide et encore plus rapide ;
- Pour éviter des analyses et examens à répétition ;
- Pour que votre passé médical soit connu lors d'une prise en charge d'urgence.

Les citoyennes et citoyens de Moutier qui souhaitent ouvrir un dossier CARA peuvent facilement le faire

en se rendant sur le site internet www.cara.ch/moutier ou en scannant le code QR ci-dessous



Aménagement du territoire

La Confédération a approuvé le 21 octobre 2024 la nouvelle fiche du plan directeur cantonal consacrée à l'accueil de Moutier. Cette fiche ancre les grandes orientations en aménagement du territoire pour la commune de Moutier, lui permettant ainsi de réviser son plan d'aménagement local (PAL) conformément aux principes jurassiens.

A noter que les travaux de révision du PAL sont en cours et peuvent désormais aller de l'avant avec une base solide.

La fiche du plan directeur définit Moutier comme un cœur de pôle au même titre que Delémont, Porrentruy et Saignelégier. Elle indique également qu'une zone d'activités d'intérêt cantonal peut être établie à Moutier.



ESPAS et l'avenir des soins à domicile pour Moutier

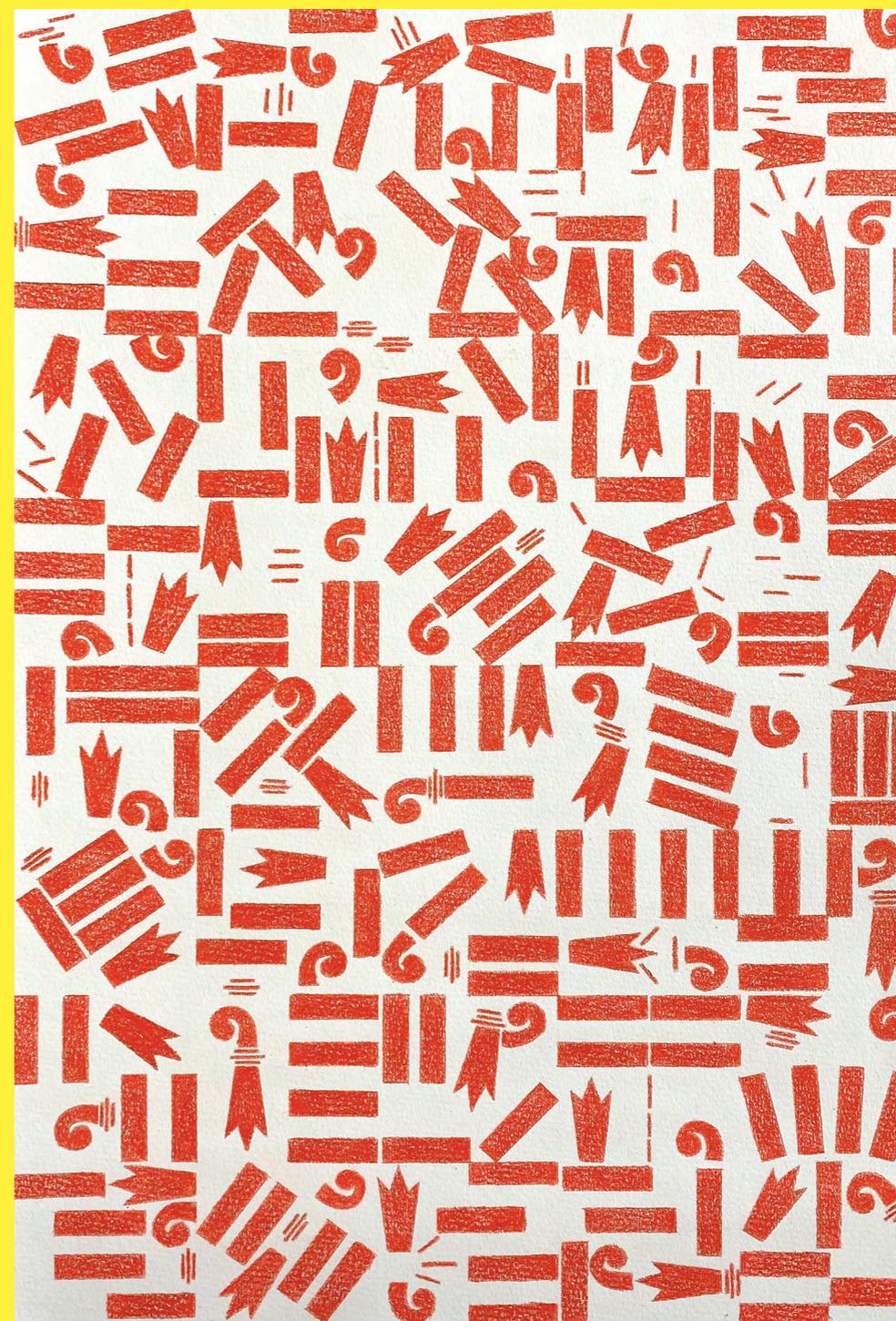
Dans le cadre du transfert de Moutier dans le canton du Jura, les prestations d'aide et de soins à domicile sur



L'OVJ se prépare au changement des plaques d'immatriculation

À partir du 1^{er} janvier 2026, les habitantes et habitants

CARTE BLANCHE



plaques d'immatriculées soit à Delémont des véhicules (OVJ), de l'administration chet à Moutier sera

attente et rendre le us fluide, un système n place via le guichet e réserver un créneau néro de contact qui e. Durant le début de s seront alors échan- es d'immatriculation on aléatoire.

ent acheter et réserver me de vente en ligne déjà utilisé par les onible depuis le site de plaques ».

est ouvert jusqu'au cures et JU-33'000

O
es
is
lés dans
Jura.



Le dossier électronique du patient est dès maintenant disponible gratuitement pour les citoyennes et citoyens de Moutier!

Le canton du Jura sera scanné et certifié par dossier électronique.

Vous ignorez ce que vous permet d'accéder via la plateforme C... relatifs à votre santé d'hôpital, une ordonnance rapport d'imagerie médicale gratuite et vous appuyez sur un lien pour accéder à un dépôt d'informations personnelles et professionnelles. Par exemple, vos directives

A noter que c'est vous qui décidez de votre DEP et des professionnels de santé que vous choisissez.

Pourquoi opter pour un dossier électronique ?

- Pour accéder en toute sécurité à vos données de santé ;
- Pour faciliter la collaboration entre les professionnels de santé et professionnels sociaux ;
- Pour éviter des erreurs de transmission ;
- Pour que votre dossier soit toujours à jour et en prise en charge de manière sécurisée.

Les citoyens de Moutier peuvent ouvrir un dossier électronique en se rendant sur www.canton.jura.ch ou en scannant le QR code.



Aménagement du territoire

La Confédération a approuvé le 21 octobre 2024 la nouvelle fiche du plan directeur cantonal consacrée à l'accueil

CARTE BLANCHE À

Anouk
Richard



Pour chaque édition du magazine, un créateur ou une créatrice est invité·e à exprimer en illustration ce que représente pour lui ou elle l'arrivée de la ville de Moutier dans le canton du Jura.

L'artiste Anouk Richard livre une carte blanche pour cette 7^e édition, elle la décrit ainsi :

« L'arrivée réjouissante de Moutier dans le canton du Jura prouve que notre région évolue. Ainsi l'illustrent les 40 variantes imaginées du drapeau. »

Née en 1988 à Porrentruy, Anouk Richard débute à 13 ans sa formation artistique aux côtés de l'artiste Arnold Stékoffer qui lui transmet sa passion pour la peinture. Elle choisit de poursuivre ses études à la Haute école d'art de Bâle d'où elle sort diplômée d'un Master en 2012. Elle exerce depuis en tant qu'enseignante d'arts visuels à l'École de culture générale de

Delémont, parallèlement à son activité d'artiste. Elle s'investit pour l'art régional par sa participation aux comités des galeries Paul-Bovée et Arsenal de Delémont ainsi que de l'association professionnelle des artistes visuels Visarte Jura qu'elle co-préside.

Anouk Richard dévoile, à travers son travail artistique minutieux, sa propre perception du monde et du corps humain en explorant un large panel de techniques. Elle aime donner une tournure crue et dérangeante à ses œuvres, qui oscillent entre réalisme et abstraction.

Découvrez et suivez l'artiste sur ses réseaux sociaux

@anoukrichardart sur Instagram
Anouk Richard Art sur Facebook
www.anoukrichard.ch



ESPAS et l'avenir des soins à domicile pour Moutier

Dans le cadre du transfert de Moutier dans le canton du Jura, les prestations d'aide et de soins à domicile sur le territoire de Moutier seront confiées à ESPAS dès le 1^{er} janvier 2026. Cet acteur régional reconnu continuera ainsi d'assurer les soins pour les bénéficiaires actuels et futurs. Cela offrira une continuité et une stabilité des prestations auprès de la population de Moutier. Avec ce nouveau mandat jurassien, ESPAS poursuivra son engagement et renforcera ses axes stratégiques, notamment en développant les soins intégrés et le travail en réseau. De plus, l'institution étendra la liste de ses prestations pour fournir l'aide ménagère.

L'Etat jurassien, en choisissant ESPAS comme prestataire de soins, entend atténuer autant que possible les effets du changement d'appartenance cantonale sur les bénéficiaires ainsi que sur les acteurs professionnels du secteur ambulatoire. Les bénéficiaires des prestations de soins à domicile ne verront ainsi que peu de changements dans les services qui leur seront fournis. ESPAS accompagnera ses clients vers ce transfert et se tient à disposition pour toute demande d'information.



L'OVJ se prépare au changement des plaques d'immatriculation

À partir du 1^{er} janvier 2026, les habitantes et habitants de Moutier devront remplacer leurs plaques d'immatriculation. Ces plaques pourront être retirées soit à Delémont dans les locaux de l'Office jurassien des véhicules (OVJ), soit à Moutier au Guichet unique de l'administration jurassienne. La localisation du guichet à Moutier sera communiquée ultérieurement.

Afin d'éviter d'éventuelles files d'attente et rendre le transfert des plaques de Moutier plus fluide, un système de prise de rendez-vous sera mis en place via le guichet virtuel. Il sera également possible de réserver un créneau horaire par téléphone, avec le numéro de contact qui sera indiqué dans le guide pratique. Durant le début de l'année 2026, vos plaques bernoises seront alors échangées gratuitement contre des plaques d'immatriculation jurassiennes selon une numérotation aléatoire.

Pour les automobilistes qui souhaitent acheter et réserver un numéro en particulier, le système de vente en ligne par voie d'enchères ou à prix fixe, déjà utilisé par les automobilistes jurassiens, est disponible depuis le site www.jura.ch/ovj - rubrique « vente de plaques ».

Le choix des numéros de plaques est ouvert jusqu'au numéro JU-320'000 pour les voitures et JU-33'000 pour les motocycles.

5'600
véhicules
prévôtois

seront immatriculés dans le Canton du Jura.

Suivez l'avancée du projet
sur le site ...

www.jura.ch/moutier

... et sur les réseaux sociaux
avec le hashtag

#moutierdanslejura



PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

Carnaval, Le Noirmont

28 février au 4 mars 2025

Carnaval, Delémont et Bassecourt

2 au 4 mars 2025

Piano à Porrentruy

27 au 30 mars 2025

Pop'up run - 8e édition

3 mai 2025, Moutier

Dritchino

23 et 24 mai 2025, Courgenay

slowUp Jura

29 juin 2025, Delémont

Les Médiévales

11 au 13 juillet 2025, St-Ursanne

Delémont'BD Festival

13 au 15 juin 2025

Marché-Concours

8 au 10 août 2025, Saignelégier

Course de côte St-Ursanne

16 et 17 août 2025, Les Rangiers

Festival du Chant du Gros

11 au 13 septembre 2025, Le Noirmont

Concours suisse des produits du terroir

27 et 28 septembre 2025, Courtemelon

MOUTIER

JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA